

Arrêtés en conseil conformément à l'article 60(2) de la Loi électorale du Canada, chapitre 39, Statuts du Canada de 1960, ainsi qu'il suit (Textes anglais et français).

- (1) Arrêté en conseil C.P. 1961-433, en date du 23 mars 1961, établissant le tarif des honoraires des officiers d'élection et des autres personnes employées à la conduite d'élections, et révoquant le tarif des honoraires relatif aux élections fédérales établi par le Décret du conseil C.P. 1958-93 du 16 janvier 1958.
- (2) Arrêté en conseil C.P. 1961-434, en date du 23 mars 1961, établissant le tarif des honoraires pour les officiers rapporteurs spéciaux et les autres personnes nommées pour agir à une élection générale conformément aux Règles électorales concernant les forces canadiennes, et révoquant le tarif des honoraires d'élections générales applicables aux forces canadiennes, établi par le Décret du conseil C.P. 1958-94 du 16 janvier 1958.
- (3) Arrêté en conseil C.P. 1961-435, en date du 23 mars 1961, établissant le tarif des honoraires des officiers d'élection et des autres personnes employées à la conduite d'une élection de membres du Conseil des Territoires du Nord-Ouest et de membres du Conseil du Territoire du Yukon, et révoquant le tarif des honoraires d'élection au Conseil du Territoire du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest, établi par le Décret du conseil C.P. 1957-1698 du 20 décembre 1957.
- (4) Arrêté en conseil C.P. 1961-436, en date du 23 mars 1961, établissant le tarif des honoraires des officiers d'élection et des autres personnes employées à la conduite d'une élection dans les districts électoraux du Yukon et de Mackenzie-River, ou relativement à la conduite d'une telle élection, et révoquant le tarif des honoraires d'élection dans les districts électoraux du Yukon et de Mackenzie-River, établi par le Décret du conseil C.P. 1957-1699 du 20 décembre 1957.

Rapport du ministère des Affaires des anciens combattants, de la Commission canadienne des pensions et de la Commission des allocations aux anciens combattants pour l'année close le 31 mars 1961, en conformité de l'article 9 de la Loi sur le ministère des Affaires des anciens combattants, chapitre 80, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

Rapport sur les opérations découlant de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1961, en vertu de l'article 12 de ladite loi, chapitre 213, S.R.C. 1952. (Texte anglais).

Liste des répartitions et mises à point des dettes contractées pour avances de graines de semence, de fourrage pour les animaux et pour aide sous toute autre forme, effectuées durant la période allant du 18 novembre 1960 au 18 janvier 1962, en conformité de l'article 2 de la Loi concernant certaines créances de la Couronne, chapitre 51, Statuts du Canada 1926-1927.

État concernant les deniers remboursés sous le régime de la Loi des remboursements (Ressources naturelles), en conformité de l'article 3 de ladite loi, chapitre 35, Statuts du Canada 1932. (*Aucun rapport*).

Rapport du Surintendant des assurances du Canada sur les Sociétés coopératives de crédit auxquelles des certificats ont été émis, en vertu de la Loi sur les Associations coopératives de crédit, pour l'année close le 31 décembre 1960. (Texte anglais).

Arrêté en conseil C.P. 1961-341, en date du 9 mars 1961, autorisant le mode d'affectation des primes de pêche à verser pour l'année close le 31 mars 1961, et exposé de la manière dont les versements ont été autorisés durant ladite année, en conformité de l'article 4 de la Loi sur les pêches maritimes, chapitre 61, Statuts révisés du Canada de 1952. (Texte anglais).